

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;

Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;

Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;

M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;

M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_024**

### **OBJET : Motion relative au devenir de la sidérurgie dans le Grand-Est et en Europe**

Depuis plusieurs mois, l'inquiétude règne sur le devenir de la production d'acier en Europe en général, et dans notre région en particulier.

Le contexte géopolitique et économique est très incertain et entraîne une consommation en baisse notamment dans les deux marchés essentiels pour l'acier : le bâtiment et l'automobile. A cela s'ajoute une surproduction en Chine, inondant les marchés mondiaux de produits à bas prix. Plus récemment, les annonces de l'administration Trump aux Etats-Unis participent à ce sentiment.

Malgré des bénéfices toujours conséquents et des résultats en progrès sur 2024 (Arcelor : +1,3 milliards de \$ en 2024), les grands industriels ont fait part de leurs fortes préoccupations. D'inquiétants signaux sont envoyés aux salariés : suspension d'investissements à Dunkerque, transferts de services support vers l'Inde ou l'Asie du Sud Est, etc, qui nous interpellent.

Pourtant, les incertitudes géopolitiques qui s'aggravent chaque jour, la nécessité d'assurer la transition écologique dans des domaines clés tels que le BTP et l'automobile en assurant le meilleur bilan carbone aux productions françaises et européennes, rendent indispensables le maintien d'un haut niveau de production d'acier en France. C'est un enjeu stratégique !

C'est pourquoi, par cette motion, les élus de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch rappellent leur soutien à la production d'un acier de très haute qualité dans notre vallée et au maintien de l'emploi.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**DEMANDER aux industriels** d'assurer les investissements nécessaires pour pérenniser un outil de production moderne et adapté aux enjeux de notre temps ;

**DEMANDER aux pouvoirs publics nationaux** de garantir au niveau français et européen la production d'acier, enjeu stratégique pour la souveraineté de la France et de l'Europe.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_023**

### **OBJET : Rapport d'activité du Parc du haut-fourneau U4 - Saison 2024**

Le Parc du haut-fourneau U4, propriété de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, a terminé sa dix-septième saison d'ouverture au public. Durant sept mois, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre 2024, le public a pu apprécier le site et les différentes animations proposées :

- En 2024, 15 139 visiteurs ont poussé la porte du Parc du haut-fourneau U4 contre 13 427 en 2023, soit une augmentation de 13 % ;
- L'association MECILOR a effectué 298 visites pour 5 267 personnes contre 336 visites guidées pour 6 252 personnes en 2023, soit une diminution de 15,75 %;
- 3 028 personnes ont effectué des réservations en ligne via Elloha, soit 20 % des visiteurs ;
- L'Adventure Game : *le secret du fondateur*, qui a été proposé sur toute la saison d'ouverture a concerné 154 visiteurs,
- Le site a enregistré 3 737 gratuites cette année, dont la plupart liées aux Journées Européennes du Patrimoine et au Village des Sciences (événements nationaux en entrée libre) et les enfants de moins de 12 ans grâce à la chasse au trésor d'Halloween qui a connu un vrai succès ;

- Les scolaires continuent à être intéressés par la visite des lieux accueillis dont 1 351 ont suivi une visite guidée,
- Le site a été mis à disposition à plusieurs reprises pour des tournages de production pour le cinéma et la télévision (Documentaire, épisode d'un feuilleton, court métrage) ;
- Le projet des Jardins de transformation continue sa progression et accentue sa visibilité ;
- On note une petite baisse des recettes essentiellement sur la partie boutique. Ainsi le chiffre d'affaire s'élève à 46 694,30 € pour 2024 ;
- La saison 2024 a reçu le soutien du Département de la Moselle à hauteur de 10 000 €, ainsi que celui de la Région Grand Est pour le même montant.
- Le projet « résidence de territoire en Val de Fensch » a été accompagné par la DRAC Grand Est à hauteur de 10 000 € également;
- Au titre de la labellisation « Qualité MOSL », le site bénéficie du partenariat avec le Département de la Moselle, permettant de bénéficier d'une communication importante et d'accroître sa visibilité.

Le rapport d'activité de la saison 2024 présenté en annexe à la présente délibération est porté à la connaissance du Conseil de communauté, sans vote.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2024 du Parc du haut-fourneau U4.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_022**

### **OBJET : Subvention à l' AISF (Fameck) pour leur projet "Santé et bien-être"**

L'Association d'Intervention Sociale de la Fensch (AISF), basée à Fameck, développe une action à destination d'un groupe de 21 femmes résidant à Fameck, Uckange et Knutange. Ces 21 femmes sont des personnes en situation de précarité, isolées et en charge de l'éducation de leurs enfants. Il a été constaté par l'équipe de travailleurs sociaux que ces femmes sont particulièrement touchées par un manque d'estime de soi et une charge mentale importante, liée notamment à la gestion de leur foyer monoparental. En se concentrant sur leurs enfants, ces femmes mettent de côté leur propre santé et ne s'inscrivent plus dans un parcours de soins.

L'objectif de l'action est de travailler avec ces femmes sur leur image d'elles-mêmes et les accompagner vers le soin. Pour ce faire, l'AISF va mettre en place plusieurs ateliers :

- Atelier socio-esthétique pour travailler sur l'image de soi
- Groupes de parole
- Mobilisation de professionnels pour de la prévention en santé
- Activité physique adaptée
- Art thérapie
- Activités bien-être
- Sophrologie

Pour mettre en place ce projet, l' AISF sollicite une subvention de 10 200€ à la Communauté d' agglomération du Val de Fensch. L' action peut s' inscrire dans l' axe « Prévention à tous les âges de la vie » du Contrat Local de Santé (CLS) Fensch. Une partie du projet n' entre pas dans les missions de la collectivité, il s' agit des activités bien-être, qui correspondent à des soins pour le corps (type gommage ou soins pour le visage). Il est donc proposé de prendre en charge l' atelier de sophrologie, les séances d' activité physique adaptée et l' atelier d' art thérapie et de verser une subvention de 2 682,02€

Après avoir entendu l' exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l' unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** le versement d' une subvention de 2 682,02€ à l' AISF dans le cadre de leur action « Santé et bien-être »

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits seront inscrits au budget de l' exercice.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_021**

**OBJET : Subvention au centre Jean Morette (Fameck) pour leur projet "Transformons les règles"**

Les centres socioculturels Jean Morette (Fameck), Le Creuset (Uckange) et l'ATEJ (Terville) se sont associés pour développer le projet « Transformons les règles », dont les objectifs sont d'informer les adolescentes et leurs parents, de fournir des protections hygiéniques aux adolescentes en situation de précarité et de déstigmatiser les menstruations.

Les trois centres socioculturels ont constaté lors des groupes de parole de parents et des activités pour adolescent que le sujet de l'arrivée des règles et des protections hygiéniques sont difficiles à aborder. Régulièrement, les équipes des centres sociaux doivent accompagner les jeunes filles à l'arrivée de leurs règles, faute d'un accompagnement par les parents.

Les travailleurs sociaux relèvent également que les personnes en situation de précarité et résidant sur le territoire peuvent bénéficier d'aides alimentaires (bons alimentaires; paniers alimentaires), mais d'aucune aide financière ou matérielle pour leur permettre de s'équiper en produits hygiéniques.

Les référents familles et les animateurs des centres socioculturels de Fameck, Uckange et Terville se côtoient régulièrement et participent au réseau départemental des Centres Sociaux de Moselle. C'est lors d'un échange dans ce réseau qu'a émergé l'idée de proposer un projet intercommunal.

Concrètement, le projet est construit autour de temps d'échanges avec les parents et les adolescents dans les trois centres, de création de coffrets découvertes (composées de divers produits hygiéniques et d'un livre informatif) qui seront confectionnées par les partenaires et distribuées aux familles en précarité et d'un temps fort en juin 2025 avec une représentation du spectacle Sexeatera.

Les centres socioculturels souhaitent toucher 85 personnes et sollicitent une subvention de 10 000€. Dans le cadre de sa compétence « Santé », la Communauté d'agglomération du Val de Fensch coordonne le Contrat Local de Santé, qui comporte un axe « Prévention à tous les âges de la vie » dans lequel l'action « Transformons les règles » pourrait s'insérer.

Dans le détail, un certain nombre des achats imaginés ne relèvent pas d'une possible aide de la Communauté d'agglomération (achat de casseroles pour des ateliers cuisines ou encore de machines à coudre pour produire des serviettes lavables). De plus, Terville ne fait pas parti du territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch. Il est donc proposé de prendre en charge le coût pour les protections à usage unique et les livres (85 exemplaires de chaque) ainsi que le coût du spectacle. Le tout divisé par trois (une part par commune) avec une prise en charge aux deux tiers, ce qui revient à 3 827€.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** Le versement d'une subvention de 3 827€ au centre socioculturel Jean Morette (Fameck) dans le cadre du projet « Transformons les règles »

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_020**

**OBJET : Subvention au profit du Billard Club de Florange pour l'organisation des Championnats d'Europe de Billard Artistique.**

L'association Billard Club de Florange sollicite une subvention pour l'organisation des Championnats d'Europe de Billard Artistique qui se dérouleront du 19 au 23 mars 2025.

Il est proposé à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch d'accompagner le club dans l'organisation de cet événement en lui attribuant une subvention de 2 500 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**ATTRIBUER** une subvention de 2 500 € au Billard Club de Florange pour l'organisation des Championnats d'Europe de Billard Artistique, du 19 au 23 mars 2025 ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 11/03/2025



ID : 057-245701222-20250306-DC\_2025\_020-DE

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.  
Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

**Hayange, le : 07/03/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Rémy DICK**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 11  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
M. Jérémy BARILLARO donne procuration à Mme Lucie KOCEVAR.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_019**

### **OBJET : Convention d'objectifs 2025 avec l'association "Club Nautique du Val de Fensch"**

Dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté d'agglomération du Val de Fensch soutient l'association « Club Nautique du Val de Fensch » (CNVF) pour développer la natation sportive (découverte, initiation, perfectionnement, compétition) au sein des 3 piscines communautaires.

Le rapport d'activités 2023-2024 montre que le club retrouve son dynamisme tant du point de vue des adhésions que des résultats sportifs.

En effet, le club compte aujourd'hui 660 adhérents soit 75 de plus que la saison précédente. Le club développe une activité Waterpolo avec la création d'une équipe U15 arrivée 4ème du championnat Grand Est. Le club retrouve la scène nationale avec un jeune classé 4ème sur le 200 mètres 4 nages et le 200 mètres papillon. Au championnat du monde de Doha, une nageuse du club se classe 1ère française sur l'ensemble de ses courses et 6ème mondiale au 400 mètres nages libres. Enfin le club fait 8 podiums au championnat de France.

Pour 2024-2025, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour assurer le bon fonctionnement de ses activités.

A titre d'information, elle bénéficie par ailleurs d'une convention de mise à disposition de 1,5 ETP de maîtres-nageurs de la Communauté d'agglomération pour garantir la qualité des entraînements et la bonne participation de certains licenciés aux compétitions régionales, voire nationales.

Il est proposé la signature d'une convention de partenariat pour l'année 2025 définissant le versement d'une subvention d'un montant identique à 2024, à savoir 70 000 €. Cette convention définit les principes, les objectifs, les modalités d'exécution et les obligations réglementaires et comptables pesant sur l'association. Elle fixe également les engagements de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre de ce partenariat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** l'octroi et le versement d'une subvention de 70 000 € pour l'année 2025 à l'association « Club Nautique du Val de Fensch » dans les conditions définies par la convention de partenariat ;

**APPROUVER** les termes de ladite convention de partenariat pour l'année 2025 ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_018**

### **OBJET : Rapport d'activité du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMITU) Thionville-Fensch pour l'année 2023**

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch est membre du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMITU) Thionville-Fensch dans le cadre de ses statuts et pour le compte des communes qui la composent.

L'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les communes et EPCI constituant le syndicat mixte approuvent le rapport d'activité.

Le rapport d'activité est présenté en annexe du rapport de présentation de la présente délibération et se compose :

- d'informations générales sur le SMITU ;
- de l'état financier du syndicat au 31 décembre 2023 ;
- des relations avec le délégataire du service public Kéolis ;
- d'informations sur la tarification du réseau Citéline et le fonctionnement général du réseau ;
- de l'état d'avancement des grands projets portés par le syndicat (Plan de Déplacements Urbains, Transport Collectif en Site Propre, futur dépôt de bus).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**PRENDRE ACTE** du rapport d'activité du SMITU Thionville-Fensch pour l'année 2023.

**Hayange, le : 07/03/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Rémy DICK**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_017**

**OBJET :** Contrat-type pour la collecte sélective des Emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques pour la période 2025/2029.

Le présent contrat a pour objet de définir les relations entre l'Eco-organisme et la Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de la REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques (EMPG).

L'Eco-organisme et la Collectivité souscrivent ce contrat type unique pour la collecte sélective afin de mettre en œuvre les missions, définir les conditions et atteindre les objectifs fixés pour la Filière des emballages ménagers et papiers graphiques (REP EMPG) (acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre) et les imprimés papiers et papiers à usage graphique).

Le contrat fixe les modalités du soutien technique et financier apporté par l'Eco-organisme en vue d'aider la Collectivité à contribuer à l'atteinte des objectifs et performances de tri.

Il présente l'unique lien contractuel entre l'Eco-organisme et les collectivités territoriales, défini par le cahier des charges d'agrément de la filière REP EMPG. Ce document a été publié par arrêté interministériel fixant les missions et obligations des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers pour la période 2025-2029.

La Collectivité territoriale s'engage à choisir l'option de reprise et de recyclage "Filières" proposée par l'Eco-organisme conformément au cahier des charges et mise en œuvre par les filières matériaux dans le cadre d'un contrat de reprise.

Le contrat de reprise étant lié à l'engagement des filières matériaux pris pour la durée de l'agrément de l'Eco-organisme, la durée de ce contrat est identique à la durée de l'agrément de l'Eco-organisme.

Pour la période de janvier à décembre 2025, le contrat prend effet de manière rétroactive au 1er janvier 2025.

Le terme du contrat est fixé au 31 décembre 2029.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** le contrat-type pour la collecte sélective pour la filière emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques pour la période 2025/2029.

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_016**

### **OBJET : Contrat de prestation pour une activité de réemploi sur le territoire du Val de Fensch.**

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch, compétente en matière de collecte des déchets, souhaite, dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, développer le réemploi au sein de ses déchèteries communautaires.

L'objectif est de doter la Communauté d'agglomération du Val de Fensch d'une recyclerie avec collecte des objets réemployables au sein des déchèteries communautaires et valorisation / réparation par des acteurs du réemploi pour leur donner une seconde vie avec la vente desdits objets en magasin.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Territoire engagé pour la transition écologique qui met l'accent sur les activités de don-réemploi-réparation. Ces dernières répondent aux besoins du territoire pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets et à l'allongement de la durée de vie des produits et à l'économie des ressources.

Il s'agira donc d'une solution locale de collecte et traitement des déchets répondant à la réglementation, limitant l'impact environnemental et complétant l'offre de services aux habitants.

Cette action aura enfin une vocation d'emploi et d'insertion par un acteur de l'économie sociale et solidaire.

La présente convention a pour objectif de définir les engagements respectifs de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et de l'entreprise d'insertion TRIPLAST ainsi que d'établir les modalités de partenariat entre les deux parties pour la réalisation de leur projet de réemploi.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** le contrat de prestation pour une activité de réemploi sur le territoire du Val de Fensch.

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_015**

### **OBJET : Convention de partenariat 2024-2025 avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine**

Dans le cadre de sa politique de gestion des espaces naturels remarquables, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF) assure depuis 2006 le suivi, la protection et la valorisation des pelouses calcaires situées sur son territoire en partenariat étroit avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL).

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération, le CEN Lorraine protège 77,69 ha répartis en deux sites naturels remarquables :

- La côte des moineaux, à cheval sur les communes d'Algrange et de Nilvange ;
- La Raide Côte à Ranguieux.

Ces deux sites sont intégrés dans un complexe de pelouses calcaires plus vaste qui s'étend sur la commune de Fontoy et la Communauté de communes du Pays Orne-Moselle. L'ensemble de ces sites forme la trame thermophile des vallées de la Fensch et de l'Orne et constitue un réseau de sites qu'il est important de préserver, la pelouse calcaire étant un habitat d'intérêt européen en forte régression à l'échelle de l'Europe.

La dernière convention de partenariat entre le CEN Lorraine et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch s'est arrêtée fin 2023. Le partenariat s'est poursuivi en 2024 et se poursuivra en 2025, dans l'optique de disposer d'un bilan scientifique et de données complètes, tout en préservant et valorisant ces sites sensibles.

Le montant global de la participation entre les différentes collectivités partenaires est réparti en fonction du nombre d'habitants et de la surface protégée par le CEN Lorraine sur le territoire de chacune, soit pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch une participation pour l'année 2024 de 9 140,46 € et pour 2025 de 15 552,80 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** la convention de partenariat avec le CENL pour la période 2024-2025 ;

**VOTER** les crédits correspondants sur le budget de l'année 2025 ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.  
Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_014**

**OBJET : Rapport annuel d'activités sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement "Exercice 2023" du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Fontoy - Vallée de la Fensch (SEAFF)**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2023 conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'objet du présent rapport est de présenter les chiffres clés du RPQS du Syndicat mixte Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch (SEAFF) pour l'année 2023 en eau et Assainissement.

Le SEAFF assure la distribution d'eau potable pour Hayange, Knutange, Neufchef et Nilvange.

Le bilan de l'activité eau potable du SEAFF est le suivant :

- Nombre d'abonnés en eau sur le territoire : 28 234 ;
- Les tarifs fixés en 2023 sont :
  - Location de compteur : 15,00 €
  - Redevance branchement : 16,00 €
  - Consommation eau : 1,80 €/m<sup>3</sup>
  - Redevance coopération décentralisation : 0,02 €/m<sup>3</sup>
- Travaux réalisés en 2023 :
  - Réfection de bâtiments : 22 386,00 €
  - Achat de matériel spécifique et logiciels : 33 611,00 €
  - Mise en place SIG et schéma directeur : 269 841,00 €
  - Réfection de réseau divers : 660 340,00 €

Le SEAFF assure le transport et le traitement des eaux usées pour les communes de Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux et Serémange-Erzange.

Le bilan de l'activité assainissement du SEAFF est le suivant :

- Nombre d'abonnés en assainissement sur le territoire : 60 374 ;
- Les tarifs fixés en 2023 sont :
  - Assainissement intercommunal : 0,59 €/m<sup>3</sup>
  - Traitement des eaux usées : 0,85 €/m<sup>3</sup>
  - Élimination des boues : 0,23 €/m<sup>3</sup>
  - Redevance coopération décentralisation : 0,01 €/m<sup>3</sup>
- Travaux réalisés en 2023 :
  - Bassin de pollution Fameck Saint Nicolas en Forêt : 8 304,00 €
  - Autosurveillance : 9 452,00 €
  - Schéma directeur : 16 661,00 €
  - Réfection divers sur réseaux, PR et STEP : 220 020,00 €
  - Agencement, matériel spécifique d'exploitation : 269 659,00 €
  - Station d'épuration : 398 679,00 €
  - Travaux prioritaires temps sec : 1 877 216,00 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau et d'assainissement 2023 présenté par le Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch (SEAFF)

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_013**

### **OBJET : Subvention au salon "En route vers mon Avenir"**

Créé en 2007, le Salon de la Découverte Professionnelle et des Formations, rebaptisé « En route vers mon avenir », a pour objectif de contribuer à l'information, à l'orientation et au choix de poursuites d'études après la 3<sup>ème</sup> et d'informer les élèves sur l'environnement socio-économique et les entreprises en Lorraine. Depuis sa création, il a permis à plusieurs milliers de collégiens d'être acteurs de leur avenir.

Lors de la 18<sup>ème</sup> édition, qui s'est tenue le 1er mars 2025 à la salle multifonctionnelle de Thionville-Veymerange, plus de 1000 élèves de 3<sup>ème</sup> générale du bassin d'éducation et de formation de Thionville – Rombas – Hayange, ont visité le salon afin de mieux appréhender les enjeux de l'orientation. Ils ont ainsi pu découvrir des organismes de formation, des entreprises, des professionnels, et donc acquérir quelques outils pour construire un projet personnel pertinent.

Afin de contribuer à une orientation éclairée des élèves du territoire ainsi qu'à leur réussite professionnelle future, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € au Lycée Gustave Eiffel de Talange, organisateur de l'évènement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**ALLOUER** une subvention de 1 500 € au Lycée Gustave Eiffel de Talange pour l'organisation de salon « En route vers mon avenir » ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

**Hayange, le : 07/03/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Rémy DICK**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_012**

**OBJET : Aide Mosellane à l'Immobilier des Entreprises (AMIE57) pour l'année 2025**

Par délibération du 25 mars 2021, le Conseil de communauté a approuvé la Convention de délégation de compétence avec le Département de la Moselle pour l'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises ainsi que le règlement d'intervention pour l'Aide Mosellane à l'Immobilier des Entreprises (AMIE57).

Les deux parties se sont engagées à venir en aide, sous forme d'une subvention cofinancée à hauteur de 50% chacune, à la réalisation d'investissements immobiliers portés par les très petites entreprises (TPE) jusqu'à 20 salariés, cette aide ne pouvant excéder 30 000 € par entreprise en zone Aide à Finalité Régionale (AFR) et 20 000 € en dehors de cette zone. Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil de communauté a approuvé le règlement d'intervention modifié pour l'Aide Mosellane à l'Immobilier des Entreprises.

En 2024, 4 entreprises du territoire ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 99 377 € (financé à 50 % par la Communauté du val de Fensch soit 49 688,50 €). Au regard des dossiers d'ores et déjà acceptés en Commission départementale et des lettres d'intention reçues pour des projets qui aboutiront prochainement, il est proposé d'inscrire une enveloppe à 50 000 € pour l'année 2025 afin de soutenir ces investissements.

Il est rappelé que le dispositif AMIE57 est complémentaire avec le dispositif Artisans Commerçants et Très Petites Entreprises de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (ACTPE) qui lui permet aussi de financer l'investissement productif.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**VOTER** une enveloppe de 50 000 € pour l'Aide Mosellane à l'Investissement des Entreprises (AMIE57) sur l'année 2025.

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_011**

### **OBJET : Convention avec Moselle Attractivité pour l'année 2025**

L'agence Moselle Attractivité et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch souhaitent poursuivre leur partenariat au service du développement et du rayonnement du territoire pour une durée d'un an. En effet, la convention proposée ne concerne que l'exercice 2025 au regard de la perspective de fusion avec la Communauté d'agglomération Portes de France Thionville au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Par cette convention, Moselle Attractivité s'engage à favoriser et accompagner dans le champ de ses compétences les projets de développement identifiés sur le territoire de la Communauté d'agglomération, et mettre en œuvre dans une démarche partenariale les actions définies dans la stratégie d'attractivité, à savoir :

- Promouvoir les atouts du territoire pour, in fine, créer de l'emploi et de la valeur ajoutée, tout en répondant aux besoins de développement des entreprises ;
- Mobiliser largement pour fédérer les énergies publiques et privées dans un contexte où l'union des compétences et des moyens est primordial, face à des concurrences territoriales de plus en plus accentuées ;
- Ancrer la stratégie et les actions qui en résultent dans la réalité et la proximité.

Il est rappelé que les principales missions de Moselle Attractivité portent sur :

- L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes, en tant qu'agence de développement économique ;
- Le déploiement, en tant que Comité Départemental du Tourisme (CDT), d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination Moselle ;
- La conduite d'actions de promotion et de marketing territorial notamment structurées autour de la marque Moselle Sans Limite.

Un référent territorial est identifié et constitue l'interlocuteur privilégié pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch. Moselle Attractivité présentera un bilan annuel, quantitatif et qualitatif des actions réalisées sur son territoire.

En contrepartie, la Communauté d'agglomération s'engage à associer Moselle Attractivité aux projets de développement identifiés sur son territoire et qui relèvent de son champ de compétences et à contribuer globalement à la promotion et au rayonnement de la Moselle et notamment de la Destination Moselle.

En outre, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch s'engage à participer au fonctionnement de Moselle Attractivité à hauteur de 1,50 euros par habitant et par an sur la base des données INSEE disponibles au 1er janvier 2025, soit 70 898 habitants pour une subvention de 106 347 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- APPROUVER** la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- VOTER** une subvention de 106 347 € à Moselle Attractivité pour l'année 2025 ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_010**

**OBJET : Rapport d'observation de la Cour Régionale des Comptes sur la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle "SODEVAM"**

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la de la société de développement et d'aménagement de la Moselle – SODEVAM, dont la Communauté d'agglomération du Val de de Fensch est détentrice de 1 % du capital de la Société, portant sur les exercices 2018 à 2023, et la réponse qui a été apportée.

Considérant les dispositions de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières prévoyant la communication de ce rapport à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, pour information.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 11/03/2025



ID : 057-245701222-20250306-DC\_2025\_010-DE

**PRENDRE ACTE** du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la société de développement et d'aménagement de la Moselle – SODEVAM concernant les exercices 2018 à 2023 et la réponse qui a été apportée.

**Hayange, le : 07/03/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Rémy DICK**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_009**

**OBJET : Concession zone d'habitat Feltière : compte rendu à la collectivité pour l'année 2024**

Par délibération n° DC\_2020\_083 du 20 juillet 2020, le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a confié la concession « Zone d'habitat Feltière » à l'aménageur Concept aménagement foncier.

Conformément au contrat, un compte-rendu annuel doit être transmis par le concessionnaire, dont le contenu du document sera détaillé en application de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme.

Il comportera notamment en annexes :

- Un bilan financier prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser avec un planning d'avancement des travaux à réaliser dans l'année ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice ;

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir ;
- Le compte-rendu des acquisitions et des cessions réalisées. Pour ce faire, le Concessionnaire établit l'état parcellaire des terrains et bâtiments situés à l'intérieur du périmètre de l'opération ainsi que ceux des terrains et bâtiments situés à l'extérieur de ce périmètre qui sont nécessaires à la réalisation de l'opération objet du contrat, selon les prescriptions énoncées à l'article 43 de la convention.

La synthèse des résultats de l'opération au 31 décembre 2024 se présente de la façon suivante :

	RÉALISATION en € TTC	BILAN GLOBAL ACTUALISE en € TTC
DÉPENSES	8 156 287,86	9 875 661,63
RECETTES	10 263 641,60	12 564 475,39
BONI CAVF	200 000,00	200 000,00
TVA Collectée		2 094 079,23
TVA Décaissée		1 409 487,61
SOLDE		1 804 222,13

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** le compte-rendu annuel à la collectivité de la concession « Zone d'habitat Feltière » concédée à Concept aménagement foncier correspondant à l'activité jusqu'au 31 décembre 2024 ;

**ACTER** le budget global actualisé au 31 décembre 2024 qui s'élève à 9 875 661,63 € TTC en dépenses et 12 564 475,39 € TTC en recettes ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_008**

**OBJET : Convention relative à l'opération de déplacement de réseau rue des Abeilles sur la commune d'Algrange.**

Dans le cadre des travaux d'assainissement de la Rue des Abeilles à ALGRANGE, il est nécessaire d'établir une convention entre la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et la Communauté d'agglomération du Val Fensch afin de définir les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de l'opération de déplacement de réseau MPB PE existant à Algrange, rue des Abeilles,

Les modalités sont indiquées dans la convention en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** la convention entre la société GRDF et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch formalisant les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre du déplacement de réseau rue des Abeilles à Algrange ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 11/03/2025



ID : 057-245701222-20250306-DC\_2025\_008-DE

**APPROUVER** le montant prévisionnel des prestations à la charge de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui s'élève à 27 866,00 € HT soit 33 439,20 € TTC ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.  
Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_007**

**OBJET : Octroi d'un soutien financier à l'investissement pour les centres sociaux gestionnaires d'un multi-accueil sur le territoire du Val de Fensch**

Par délibération n° 2016-053 du 24 mars 2016, le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé le règlement pour l'octroi d'un soutien financier à l'investissement pour les centres sociaux gestionnaires d'un multi-accueil sur le territoire du Val de Fensch. Le taux de soutien plancher s'élève à 30% du montant global des dépenses envisagées en matière d'équipements pour les centres sociaux de Florange, Sérémange-Erzange et Uckange, et en matière d'équipements et/ou travaux pour l'UASF – Cité sociale à Fameck qui est propriétaire du bâtiment.

Pour l'exercice 2025, les centres sociaux de Fameck, Sérémange-Erzange et Uckange ont exprimé des besoins en matière d'investissement pour leur multi-accueil respectif, tels que :

Centre Social demandeur	Nature et coût des besoins détaillés en € TTC	Montant global des dépenses éligibles	proposées taux 30 % (en € TTC)
UASF – Cité sociale à Fameck gestionnaire du multi-accueil « Le Rêve Bleu »	-Matériel électro-ménager : 6 936 € -Matériel informatique: 1 597 € -Plans de change : 6 583 € -Un bloc de secours BAES : 1 110 €  -> Montant global : 16 226 €	16 226 €	4 868 €
Imagine à Serémange-Erzange, gestionnaire du multi-accueil « La Pommeraie »	- Mobilier pour le personnel : 4 238 € - Mobilier pour les enfants : 1 861 € - Matériel de puériculture : 1 034 €  -> Montant global : 7 133 €	7 133 €	2 140 €
Le Creuset à Uckange, gestionnaire du multi-accueil « Les petits pas »	- Mobilier pour le personnel : 3 639 € - Matériel de cuisine: 3 760 €  -> Montant global : 7 399 €	7 399 €	2 220 €
	<b>TOTAL</b>	<b>30 758 €</b>	<b>9 228 €</b>

Les montants proposés seront respectivement versés aux centres sociaux gestionnaires susmentionnés sur présentation des factures acquittées, et tel que formulé dans les demandes de subvention correspondantes. Si toutefois les justificatifs venaient à être inférieurs, la subvention serait alors proratisée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- ACCEPTER** le versement d'une aide à l'investissement 2025 à hauteur de 4 868 € au bénéfice de l'UASF – Cité sociale à Fameck, gestionnaire du multi-accueil « Le Rêve Bleu » ;
- ACCEPTER** le versement d'une aide à l'investissement 2025 à hauteur de 2 140 € au bénéfice du centre social Imagine à Serémange-Erzange, gestionnaire du multi-accueil « La Pommeraie »
- ACCEPTER** le versement d'une aide à l'investissement 2025 à hauteur de 2 220 € au bénéfice du centre social Le Creuset à Uckange, gestionnaire du multi-accueil « Les Petits Pas » ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_006**

**OBJET :** Garantie d'emprunt à VIVEST pour la réhabilitation de 5 logements individuels locatifs sociaux situés au 102 à 114 lotissement des Chardons à Uckange

Vu le rapport établi ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous ;

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n° 167662 en annexe signé entre Vivest, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**ACCORDER**

sa garantie conjointe à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 230 312,00 euros souscrit par l'Emprunteur, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 167662, constitué de deux lignes du Prêt. La garantie de la Communauté d'agglomération est accordée à hauteur de la somme en principal de 115 156,00 euros (cent quinze mille cent cinquante-six euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

**ACCORDER**

la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la Communauté d'agglomération est accordée pour la durée totale du contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté d'agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

**S'ENGAGER**

pendant toute la durée du contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

**AUTORISER**

le Président ou son représentant à signer une convention financière avec l'Emprunteur prévoyant une promesse d'affectation hypothécaire à première demande sur les biens garantis en cas de défaillance de paiement du débiteur. La convention signée entre la Communauté d'agglomération et l'Emprunteur n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie ;

**AUTORISER**

le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 35  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 6

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Michèle BEY, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_005**

### **OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient de débattre des orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci.

Première étape du débat budgétaire 2025, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est l'occasion de cerner le contexte qui s'impose à la collectivité.

Le ROB est organisé en plusieurs parties permettant de définir l'environnement économique et financier du pays, s'intéresser aux évolutions réglementaires portées par la Loi de finances 2025, d'identifier les réalisations de notre collectivité au cours de l'année 2024 mais également d'avoir une vision rétrospective et prospective de ses finances.

Le support de présentation relatif à ce débat est présenté en annexe de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 11/03/2025



ID : 057-245701222-20250306-DC\_2025\_005-DE

Le Conseil de communauté décide de :

**PRENDRE ACTE** du rapport d'orientation budgétaire 2025 tel que présenté en annexe à la présente délibération.

**Hayange, le : 07/03/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Rémy DICK**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_004**

**OBJET : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024**

Dans le cadre de l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de réaliser un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les élus communautaires sont invités à prendre connaissance du rapport établi relatif à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année 2024.

Après avis du Comité Social Territorial du 25 février 2025,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 11/03/2025



ID : 057-245701222-20250306-DC\_2025\_004-DE

**PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2024 de la Communauté d'agglomération du Val de l'Ornon sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

**Hayange, le : 07/03/2025**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Rémy DICK**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 7

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_003**

**OBJET : Rapport annuel 2024 sur la situation du développement durable de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch**

L'article 255 de la loi Grenelle 2 prévoit pour certaines collectivités territoriales - communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants - l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire.

Le rapport ainsi prévu (par les articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4425-7 du Code général des collectivités territoriales - CGCT) décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la structure intercommunale.

Ce document dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en matière de développement durable, conformément à ses engagements pour réduire l'impact environnemental de ses activités.

Il présente les actions de la Communauté d'agglomération en matière de :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources ;
- Gestion, préservation et restauration des pelouses calcaires ;
- Eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Gestion des déchets.

Le rapport relatif à l'année 2024 est joint en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**PRENDRE ACTE** du rapport annuel du développement durable de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au titre de l'année 2024.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 8

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamilia LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_002**

### **OBJET : Désignation de 3 nouveaux membres élus au Syndicat TEMO**

Conformément à l'article L. 5211-7 du Code général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du Syndicat Territoires Mobilités Nord Moselle (TEMO) faisant suite à la modification de ses statuts actés par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2024.

Le Syndicat Territoires Mobilités Nord Moselle (TEMO) est l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) et a pour objet la mise en œuvre des actions du Plan des Mobilités du territoire, ainsi que la gestion des transports réguliers des personnes sur son périmètre notamment.

L'article 2 des statuts dispose du nombre de représentants pour chaque entité qui la compose. La CAVF disposera donc de 19 sièges au lieu des 16 actuellement.

Il est donc proposé de désigner 3 nouveaux membres représentant la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein des instances délibératives du Syndicat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**DESIGNER**

M. Alain STEICHEN, Mme Caroline DERATTE et M. Daniel DRIUTTI en tant que représentants titulaires de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du syndicat de territoire TEMO.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 33  
Membres ayant donné procuration : 10  
Membres absents : 8

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 février 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Kheira KHAMASSI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, Mme Djamilia LIONELLO, M. Christian STEICHEN, M. Marc ANTOINE, Mme Rebecca ADAM, M. Denis CENTOMO, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

M. Philippe GREINER, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Aurélie LOPICO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.  
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.  
M. Gérard LEONARDI donne procuration à M. Jean-François MEDVES.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.  
Mme Sonia PINTERNAGEL donne procuration à M. Marc ANTOINE.  
Mme Sophie TOUATI donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
Mme Marie GRILLO donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à M. Jean Louis DE RAM.  
M. Jean Marie MELLET donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.  
M. Philippe GREINER rejoint la séance à 18:21, au cours de la délibération DC\_2025\_003, participe au vote de la délibération DC\_2025\_003 et aux suivantes ;  
Mme Caroline DERATTE rejoint la séance à 18:37, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
Mme Michèle BEY rejoint la séance à 19:03, au cours de la délibération DC\_2025\_005, participe au débat et au vote de la délibération DC\_2025\_005 et aux suivantes ;  
M. Philippe GREINER quitte la séance à 19:25, au cours de la délibération DC\_2025\_005, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_005 ni aux suivantes ;  
M. Jérémy BARILLARO quitte la séance à 20:11 au cours de la délibération DC\_2025\_019, ne participe pas au vote de la délibération DC\_2025\_019 ni aux suivantes ;

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2025\_001**

**OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024**

Monsieur le Président propose au Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**ADOPTER** le procès-verbal du Conseil de communauté du 12 décembre 2024.

Hayange, le : 07/03/2025

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK